

Etude d'aménagement foncier de la commune de Falck



Résumé non technique

SOMMAIRE

I. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL	3
A. Foncier et occupation du sol	5
1. Foncier	5
2. Occupation du sol.....	5
3. Agriculture et verger.....	6
4. Zones humides.....	6
5. Forêts.....	6
B. Milieu physique	11
1. Relief, géologie et pédologie	13
2. Hydrologie	13
3. Risques naturels et technologiques.....	15
C. Milieu Naturel	15
1. Milieux naturels remarquables.....	15
2. Faune et flore.....	16
3. Trame verte et bleue	16
D. Milieu humain	17
1. Démographie	17
2. Contexte historique.....	17
3. Urbanisme	17
4. Servitudes.....	17
5. Projets communaux.....	17
6. Equipements et services	17
7. Voies de communication.....	18
II. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS	18
A. Proposition d'un mode d'aménagement foncier	19
B. Recommandations	22
1. Boisement des parcelles agricoles enclavées.....	22
2. Gestion et protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS)	22
3. Préservation des lisières forestières, des bosquets et des haies.....	22
4. Amélioration de la desserte des parcelles grâce à la mise en place d'une ASA	22
5. Intégration du CNPF et de l'ONF.....	23

6. Mise en place d'une réglementation des boisements	23
7. Acquisition des biens vacants et sans maître.....	23

Le Conseil Départemental de la Moselle a décidé de lancer une étude préalable d'Aménagement Foncier sur la commune de Falck.

Cette étude comprend deux parties :

- l'état initial de l'ensemble du territoire communal,
- des propositions pour un éventuel aménagement foncier et des recommandations.

I. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

Falck est une commune de 607 ha, située dans la partie Nord-Est du département de la Moselle, dans la petite région naturelle du Warndt.

La commune est située à 4 km au Nord du centre de Creutzwald, 11 km à l'Est de Boulay-Moselle, 14 km au Nord de Saint-Avold et 35 km à l'Est de Metz. Falck est également située à 2,5 km de la frontière allemande et à 12 km de la ville de Saarlouis.

Elle fait partie du bassin houiller de Lorraine, secteur abritant de nombreuses ressources géologiques et où se sont développées des industries lourdes. Falck est notamment située à environ 10 km au Nord de la plateforme pétrochimique de Carling.

Falck est constituée de deux entités bâties : Falck village et Falck cité qui est la partie commerçante.

Ces deux entités sont implantées sur la partie basse des versants de deux collines : « la petite Saule » et « la grande Saule ».

L'autoroute A4 reliant Paris et Strasbourg est facilement accessible au niveau de l'échangeur n°39 de Saint-Avold à environ 11 km au Sud de Falck.

Le périmètre d'étude est majoritairement occupé par de la forêt domaniale, communale et privée dont la plupart n'appartiennent pas à la commune de Falck.

Trois zones d'étude (appelées *zooms*) ont été déterminées en concertation avec la commune et les exploitants agricoles locaux afin d'identifier les principaux enjeux agricoles et forestiers. Ces trois zones identifiées pour un potentiel réaménagement parcellaire, couvrent une superficie totale d'environ 144 hectares.

La carte ci-dessous localise les trois zooms d'étude.



Figure 1 : Carte de localisation des zooms d'étude

A. Foncier et occupation du sol

1. Foncier

Le parcellaire est fortement morcelé, avec 3 556 parcelles cadastrales pour une surface cadastrée de 585 ha.

Le périmètre d'étude a été étendu sur une partie de la commune de Dalem afin de prendre en considération l'ensemble de l'Espace Naturel Sensible (ENS) « Marais de Falck et de Dalem ».

Les comptes d'une surface comprise entre 1 et 5 ha sont les plus nombreux (27,9 %) suivis par les comptes d'une surface comprise entre 10 et 50 ares (23,2%), alors que ceux d'une surface supérieure à 50 ha sont les moins représentés (0,95 %).

Le mono-parcellaire est également très important avec 829 comptes soit 63 % du nombre de comptes. Il est surtout présent dans les comptes de moins de 50 ares au niveau du village. Les zones agricoles et forestières sont peu concernées.

Le territoire est caractérisé par la présence de nombreuses parcelles appartenant à des propriétaires publics. Elles couvrent plus de 405 ha, soit 67 % du territoire. La commune de Falck détient 595 parcelles soit près de 84 hectares de terrains dont une grande partie en zone boisée. Ces parcelles sont souvent séparées par des parcelles appartenant à des propriétaires privées.

Concernant les propriétés du zoom 1, on compte 566 parcelles réparties entre 65 propriétaires. Ce nombre élevé de parcelles montre une fragmentation importante du foncier dans cette zone.

L'analyse du parcellaire du zoom 2 a permis d'identifier 825 parcelles réparties sur 213 comptes de propriétés.

Au sein du zoom 3, on dénombre 11 propriétaires pour 14 parcelles.

2. Occupation du sol

L'occupation du sol de la commune de Falck s'organise principalement autour de quatre grandes catégories : les zones forestières, urbanisées, agricoles et humides. Sur les 607 hectares du territoire, la forêt domine largement avec 60,8 % de la superficie (369 ha), suivie des zones urbanisées (23,7 % soit 144 ha), des terres agricoles (9,1 % soit 55 ha) et des zones humides (6,3 % soit 38 ha).

Les zones forestières, situées principalement à l'Est du territoire, sont constituées de vastes massifs publics et de parcelles privées plus morcelées au Nord-Ouest. On y trouve principalement du chêne, du hêtre et du pin sylvestre.

Depuis 1950, les espaces urbanisés ont connu une expansion importante. L'urbanisation s'est principalement faite au détriment des espaces naturels et agricoles, avec un fort développement de lotissements pavillonnaires à partir des années 1970.

Les zones agricoles, bien que réduites, sont réparties en trois secteurs distincts. Les terres arables (0,1 % du territoire) sont situées au Nord-Ouest, entourées de boisements. Les prairies se concentrent principalement au Nord du territoire et en une plus petite parcelle au Sud, servant au pâturage ou à la fauche.

Le zoom 1 se distingue par une surface importante de marais (14,9 ha) et de prairies (26,7 ha), complétée par plusieurs zones boisées. Ce secteur humide est traversé par plusieurs ruisseaux, dont le Grossbach, la Forge et le Schlosserbach. Une ripisylve se trouve le long du Schlosserbach, près de la RD 55F. L'extension sur Dalem, incluse dans ce zoom, est principalement composée de prairies et de marécages, avec des ripisylves également présentes le long des cours d'eau.

Le zoom 2 est dominé par des espaces boisés, représentant environ 60 % de sa superficie (36,6 ha). Une peupleraie communale de 6,5 ha est localisée au sud-ouest de cette zone. Les terres agricoles (26,7 ha) sont situées en périphérie des massifs forestiers, mais elles sont traversées par une ligne électrique de 20 kV, limitant tout boisement à moins de 10 mètres de celle-ci. Un verger a été identifié parmi ces terres agricoles, ajoutant de la diversité. Des marais ont aussi été recensés, notamment dans l'Espace Naturel Sensible (ENS), soulignant la richesse écologique de la zone. Un étang privé clôturé se trouve à proximité du village.

Le zoom 3 est essentiellement composé de prairies, bordées partiellement par des boisements.

3. Agriculture et verger

L'agriculture est peu présente sur le territoire et les îlots d'exploitations sont bien structurés.

Ces îlots d'exploitations sont peu nombreux.

5 exploitations agricoles sont présentes dans le périmètre d'étude, mais seulement 2 ont leur siège d'exploitation à Falck.

Un verger est présent au Nord-Ouest de la commune, à proximité de l'étang. Il est entouré de part et d'autre par des parcelles agricoles. Il est desservi par un chemin d'exploitation. Ce verger clôturé est composé de quelques arbres fruitiers. Un ancien verger est également présent à proximité du village.

4. Zones humides

Le territoire est marqué par la présence de 38 hectares de zones humides.

Les zooms 1 et 2 sont concernés par l'ENS « Marais de Falck et Dalem ». Il a une superficie de 48 ha répartis sur les communes de Falck (21,5 ha) et de Dalem (27,5 ha). Cet ENS, constitué de zones humides marécageuses, abrite une biodiversité riche.

Aucune zone humide n'est présente sur le zoom 3.

5. Forêts

La forêt couvre environ 369 ha dans le périmètre d'étude. Les peuplements sont dominés par le charme, le hêtre et le chêne.

La commune est également propriétaire d'une peupleraie d'environ 6 hectares qui se situe dans le zoom 2, au niveau de « Zwischen Den Graeben ».

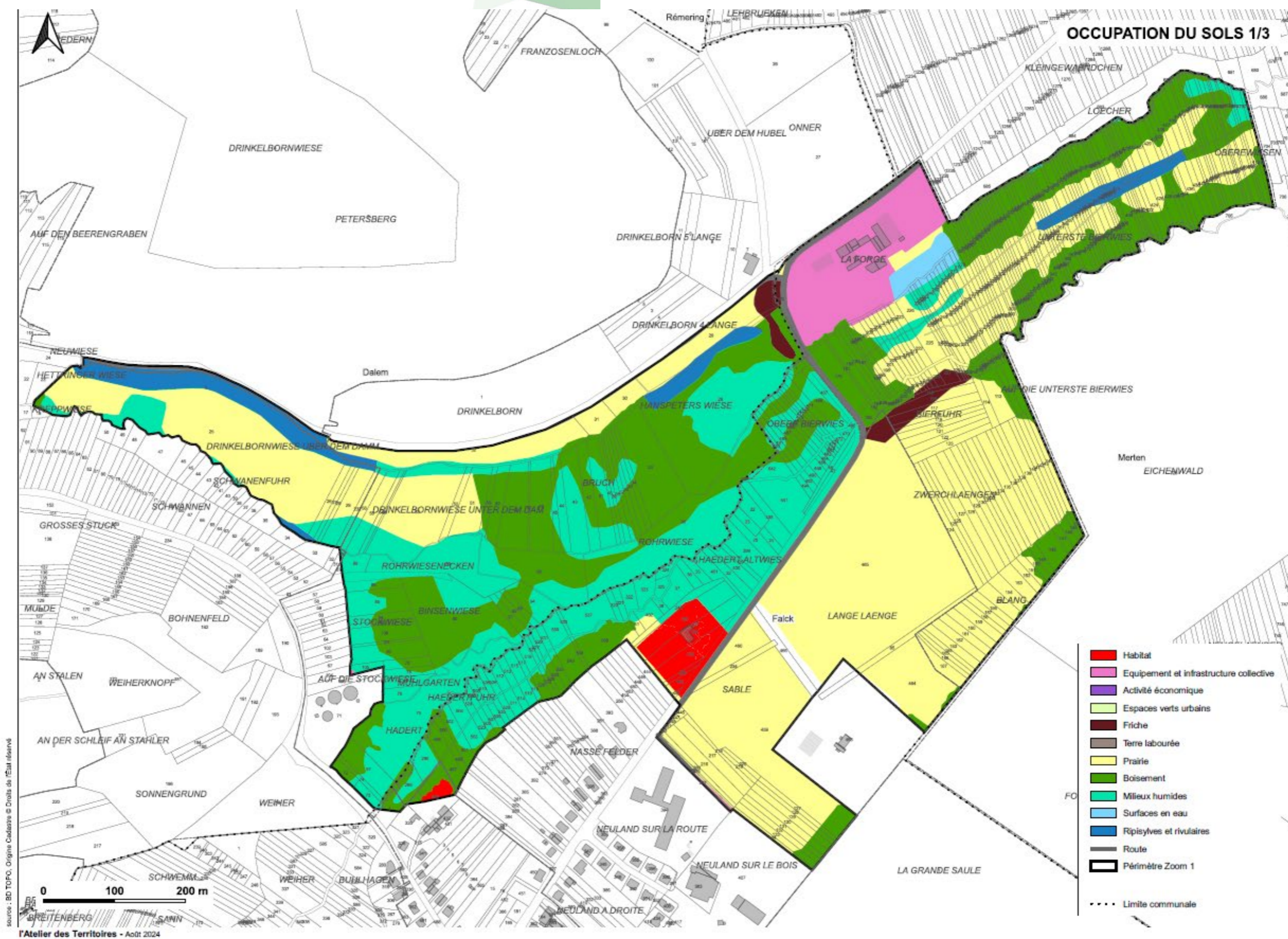


Figure 4 : Carte de l'occupation du sol sur le zoom 1

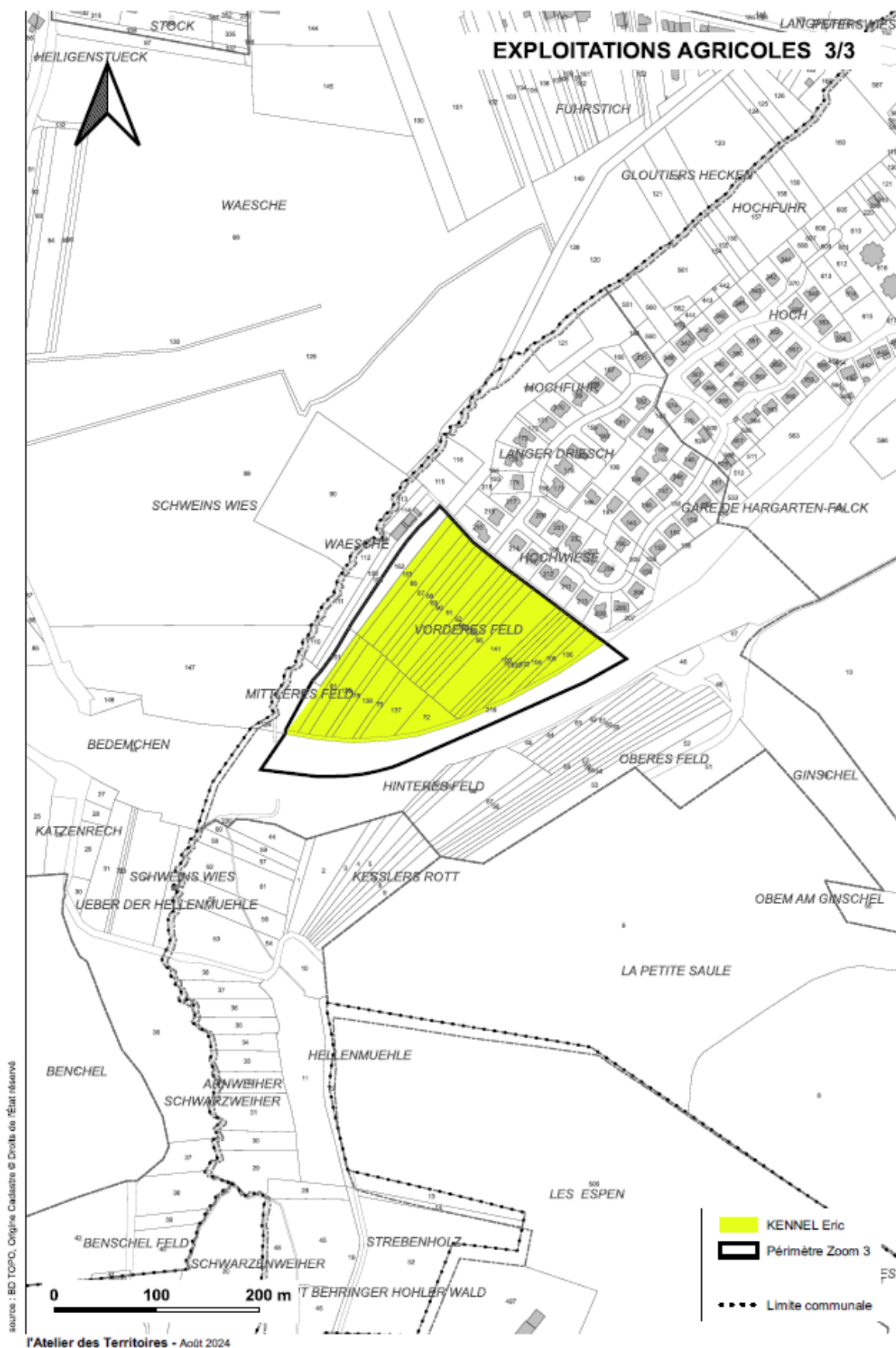


Figure 7 : Carte de l'exploitation agricole présente sur le zoom 3

B. Milieu physique

1. Relief, géologie et pédologie

Le territoire communal est très vallonné avec une altitude comprise entre 203 m et 325 m, soit un dénivelé de plus de 120 m.

Les pentes dépassent le seuil de 10 % dans de nombreux secteurs et peuvent localement atteindre 50 %. Ces fortes pentes sont principalement situées en forêt, au niveau de « la petite Saule » et « la grande Saule ».

La commune de Falck se distingue par une géologie majoritairement homogène, dominée par les grès vosgiens, à l'exception des zones autour des reliefs et des cours d'eau.

Le Sud de la commune est marqué par des grès coquilliers riches en fossiles, tandis que l'Ouest présente des alluvions et des dépôts tourbeux liés à la remontée des nappes phréatiques après l'ennoyage des mines locales.

Au niveau pédologique, plusieurs types de sols se sont formés sur ces substrats :

Des brunisols couvrent une large partie du territoire de Falck, suivant à peu de choses près l'emplacement du sous-sol de Grès Vosgien. Ces sols sont répandus au niveau des zones forestières et urbaines, formés sur les grès vosgiens.

Des fluvisols sont rencontrés dans les fonds de vallons, au niveau des sous-sols alluvionnaires. Sur le territoire de Falck, ces sols sont couverts de forêt ou encore de prairie. Ces sols sont situés les principales zones humides du territoire communal.

Des calcosols sont présents au Nord-Ouest, au niveau des lieux-dits « Spitzenberg » et « Loch ». Il s'agit de secteurs topographiquement hauts, occupés par de la forêt et des terres labourées.

2. Hydrologie

Côté hydrologie, Falck est traversée par plusieurs cours d'eau, tous affluents de la Bisten, gérés pour limiter les inondations et restaurer les berges. Parmi eux figurent le Grossbach, principal ruisseau, le Banngaben, et le ruisseau de la Forge. L'aquifère local, issu des grès du Trias inférieur, fournit une eau de bonne qualité chimique, prélevée pour la consommation humaine, avec une ressource protégée par des périmètres de protection.

Cinq ruisseaux traversent le territoire :

- Le Grossbach ;
- Le Banngaben ;
- Le ruisseau de la Forge ;
- Le Ohligbach ;
- Le ruisseau de Glockenhoff (Bitzelbach).

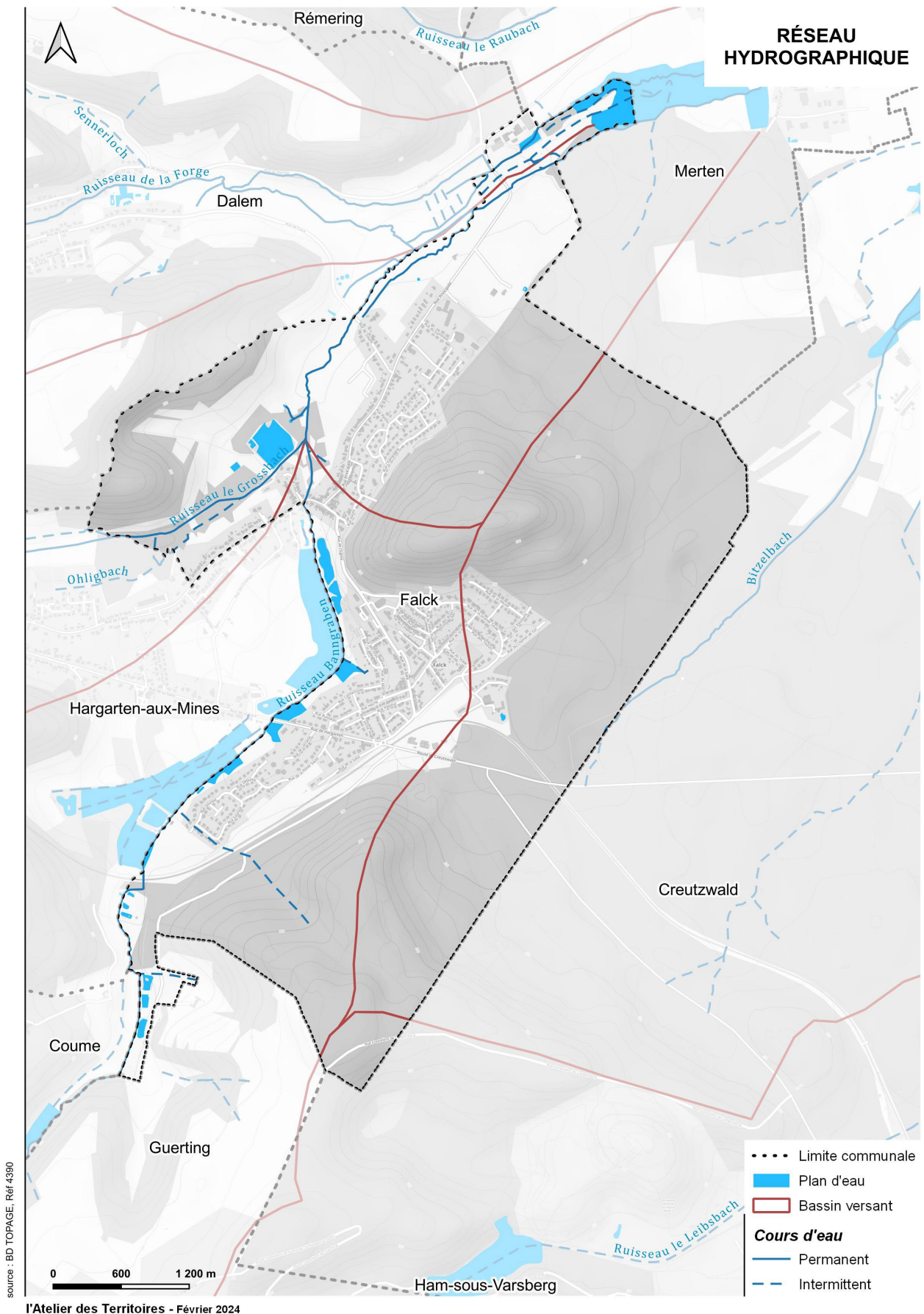


Figure 9 : Carte du réseau hydrographique

La commune de Falck dispose d'un point de prélèvement d'eau, qui est protégé par des périmètres de captage. Ces périmètres de protection concernent principalement le Sud-Est du territoire communal.

La commune est couverte par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhin-Meuse, qui a été approuvé en mars 2022 pour la période 2022-2027.

La commune de Falck est également couverte par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin Houiller approuvé le 27 octobre 2017.

D'après les données sur la qualité des eaux du SDAGE 2022-2027, le Grossbach et le ruisseau de la Forge présentent tous deux un mauvais état chimique et écologique.

Ces ruisseaux contiennent des concentrations trop importantes en divers polluants (Zinc, Nickel, ou encore Mercure).

3. Risques naturels et technologiques

Le territoire communal est en partie concerné par un aléa faible au retrait-gonflement des argiles.

La commune de Falck est concernée au Sud par des mouvements de terrain liés aux anciennes exploitations minières de la commune.

L'aléa remontée de nappe est consécutif à l'arrêt des exhaures minières (pompage des eaux dans les exploitations souterraines ou adjacentes aux mines) dans le Bassin Houiller et à la diminution des prélèvements en eau industrielle et en eau potable, ce qui engendre la recharge progressive de la nappe des Grès du Trias. Sur le territoire communal, l'aléa « remontée de nappe » concerne principalement la partie Ouest dans des secteurs agricoles et de friches. Cependant, de nombreuses habitations sont également concernées et pourraient être affectées.

La commune a été touchée en mai 2024 par des inondations dues au débordement des ruisseaux de Grossbach et de Banngraben. Plusieurs zones ont été touchées à l'instar de la Rue principale ou de la RD 55.

Sur le territoire communal, 10 sites sont identifiés par BASIAS comme lieux pollués ou potentiellement pollués. Il s'agit d'anciennes mines de fer, de charbon et de plomb, ainsi qu'une carrière de sable à ciel ouvert.

C. Milieu Naturel

1. Milieux naturels remarquables

Plusieurs sites protégés ou inventoriés sont identifiés, notamment :

- **Une Réserve Naturelle Régionale (RNR)** : La "Zone humide du Moulin" abrite une biodiversité importante avec des oiseaux protégés et des zones humides nécessitant une gestion durable.
- **Un site Natura 2000** : "Mines du Warndt", protégé pour ses habitats favorables aux chauves-souris et à certains amphibiens. Sept autres sites Natura 2000 existent dans un rayon de 10 km, majoritairement en Allemagne.
- **Des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** : Sept ZNIEFF de type 1 sont recensées autour de Falck, dont l'une abrite une riche faune forestière et de nombreuses espèces de chauves-souris protégées.

- **Des Espaces Naturels Sensibles (ENS)** : Quatre ENS sont présents, incluant des marais et d'anciennes mines servant de refuge à des chauves-souris.

En plus des protections réglementaires, le **Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine** gère plusieurs sites.

2. Faune et flore

La synthèse de l'étude faune et flore met en évidence la diversité et la richesse écologique des trois zooms étudiés. Les trois zooms abritent des habitats variés (ripisylves, forêts de feuillus, prairies humides, haies, vergers) qui offrent des conditions favorables à de nombreuses espèces animales, dont certaines sont protégées ou menacées.

Parmi les enjeux élevés, les chiroptères trouvent refuge dans des alignements d'arbres et des boisements mixtes, tandis que le Castor d'Eurasie est bien implanté le long du ruisseau Grossbach. L'avifaune est particulièrement diversifiée avec des espèces comme le Milan royal, le Milan noir, la Pie-grièche écorcheur et le Bruant des roseaux, qui utilisent ces espaces pour la reproduction, la chasse ou le repos.

Les enjeux moyens concernent des espèces d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens et d'insectes patrimoniaux, tels que le Faucon crécerelle, l'Hirondelle rustique, le Lézard des murailles et l'Ædipode turquoise.

Enfin, certaines zones présentent des enjeux faibles en raison de l'urbanisation ou de la faible diversité de la flore et des habitats. Cette étude souligne ainsi l'importance de préserver ces milieux naturels pour assurer la pérennité des espèces remarquables qui y trouvent refuge.

3. Trame verte et bleue

Le territoire de Falck est intégré à plusieurs dispositifs de la Trame Verte et Bleue (TVB), à différentes échelles. Il comprend plusieurs réservoirs de biodiversité, notamment l'ENS « Marais de Falck et de Dalem » et le site Natura 2000 « Mines du Warndt », qui concentrent une grande richesse écologique.

Les cours d'eau du Grossbach et de la Forge sont identifiés comme des réservoirs de biodiversité aquatique au sein de la Trame Bleue.

En dehors des zones urbanisées, la quasi-totalité du territoire présente une forte perméabilité écologique, favorisant la continuité des milieux naturels.

À l'échelle du SCoT de l'Agglomération Messine, la TVB reprend ces éléments et y ajoute des zones d'intérêt supplémentaires, comme les corridors écologiques, les gîtes à chiroptères et les aires d'accueil de l'avifaune.

Une zone humide d'intérêt est également définie au niveau du vallon du Banngaben.

Enfin, la Trame Verte et Bleue communale, intégrée au PLU de Falck, affine ces éléments en identifiant une vaste zone humide fonctionnelle au Sud-Est, ainsi que des espaces prairiaux bocagers au Nord du territoire.

D. Milieu humain

1. Démographie

La population de Falck (2 550 habitants en 2023) a subi une nette diminution entre 1985 et 2016.

Depuis 2016, le nombre d'habitants est reparti à la hausse (+60 habitants). Ceci s'explique par l'installation de jeunes couples dans la commune qui profitent de sa proximité avec Creutzwald et surtout l'Allemagne.

2. Contexte historique

À l'origine, la commune de Falck se limitait à Falck-village. Cependant, avec l'exploitation des mines de la Grande et de la Petite Saule, elle est devenue un pôle d'emploi nécessitant la construction de « Falck cité » pour répondre aux besoins en logements. Au XIXe et XXe siècle, ces mines étaient exploitées pour l'extraction de matériaux essentiels comme le plomb, le fer et le cuivre. Aujourd'hui, elles sont préservées et représentent un véritable atout pour la biodiversité.

3. Urbanisme

La commune est couverte par le SCoT de l'Agglomération Messine (SCoTAM) approuvé le 20 novembre 2014 puis modifié le 7 décembre 2023.

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) a été approuvé le 12 décembre 2024 et couvre le territoire de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois dont fait partie Falck.

4. Servitudes

Les Servitudes d'Utilité Publique présentes sur le territoire sont principalement celles concernant le captage d'eau potable, celles portant sur la protection des bois et des forêts soumis au régime forestier, celles concernant les lignes électriques, celles portant sur le réseau de chemins de fer et celles concernant les terrains non bâtis aux abords des cimetières.

5. Projets communaux

La commune envisage de regrouper ses parcelles boisées non soumises au régime forestier afin de créer une forêt communale. Dans cette optique, elle mène depuis plusieurs années une politique d'acquisition de nouvelles parcelles forestières. De plus, elle souhaite reboiser certaines terres agricoles pour renforcer son patrimoine naturel.

Ainsi, la commune dispose de nombreuses parcelles boisées dispersées et aspire à les réunir pour constituer une forêt communale plus étendue.

6. Equipements et services

La commune de Falck assure la gestion de l'eau potable, de son captage à sa distribution, avec une station de traitement et deux réservoirs pour sécuriser l'approvisionnement. L'assainissement des eaux usées est pris en charge par la CCHPB depuis 2018, avec une station d'épuration commune à plusieurs localités.

Côté équipements scolaires, la ville dispose d'une école maternelle, d'une école élémentaire, d'un collège et d'un accueil périscolaire.

La gestion des déchets comprend une collecte des encombrants et une déchetterie locale.

Falck bénéficie aussi d'une bonne offre de services de santé, incluant médecins, dentistes et kinésithérapeutes. Enfin, la commune propose un large éventail de commerces de proximité,

7. Voies de communication

Falck est traversée par trois routes départementales, lui assurant une desserte correcte notamment avec la commune de Creutzwald ainsi que les communes limitrophes.

Les chemins sont goudronnés, empierrés ou enherbés et leur état est jugé satisfaisant. Cependant, de nombreuses parcelles ne sont pas desservies par ces chemins mais sont accessibles grâce à des servitudes de passage.

De nombreux lieux-dits sont indiqués sur le plan cadastral, et se réfèrent à un élément végétal, une fonction, un élément religieux, une situation géographique ou topographique.

Synthèse état initial

L'étude par zooms a permis de déterminer les spécificités et les enjeux des parcelles où un aménagement foncier pourrait être nécessaire.

En ce qui concerne le zoom 3 aucun enjeu agricole et forestier n'a été répertorié. Ce zoom a un parcellaire agricole bien structuré et ne nécessite pas un aménagement foncier. Aucun acteur souhaite à ce jour un réaménagement parcellaire. Ainsi, un aménagement foncier sur le zoom 3 ne semble pas pertinent.

En revanche, sur les zooms 1 et 2, on retrouve un morcellement important des parcelles agricoles et forestières avec de nombreux propriétaires différents.

Dans le cadre du projet d'une forêt communale souhaitée par le conseil municipal, un réaménagement des parcelles est pertinent en raison du morcellement des parcelles forestières privées sur le zoom 2.

Certaines parcelles agricoles ceinturées par des boisements pourraient être éventuellement reboisées.

II. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

Un aménagement foncier apparaît souhaitable à Falck sur le secteur correspondant aux zooms 1 et 2 étudiés, pour :

- Regrouper les parcelles de chaque propriétaire pour lutter contre le morcellement ;
- Supprimer quelques enclaves au sein d'îlots fonciers ;
- Favoriser la requalification des espaces au sein de l'ENS ;
- Permettre à la commune de réaliser des échanges de parcelles forestières dans le cadre de son projet de la création d'une forêt communale.

A. Proposition d'un mode d'aménagement foncier

Parmi les différents modes d'aménagement foncier, les Echanges et Cessions Amiables d'Immeubles Ruraux (ECIR) ou Forestiers (ECIF) avec un périmètre, apparaissent les plus adaptés à la situation de Falck. Cette procédure est basée sur des échanges à l'amiable et elle a pour objectif principal de résorber le micro-parcellaire.

Le périmètre proposé a une surface de 145 hectares et il est délimité par les limites communales sur l'ensemble de la partie forestière ainsi que les zones urbanisées. Il comprend en particulier les zones forestières, la zone agricole et l'ensemble du marais de Falck et de Dalem inscrit en ENS.

Le périmètre a été étendu sur la commune voisine de Dalem au niveau de :

- Sonnengrund (3,6 ha) et Haberfeld (1,6 ha) où un morcellement forestier privé a été identifié. Une partie de l'extension sur Haberfeld se situe au sein de l'ENS « Mines du Loch et de l'Irenstollen » ;
- Weiher (1,5 ha), afin d'assurer une continuité entre les périmètres précédemment définis.

Le tableau ci-dessous met en évidence les superficies du périmètre d'ECIF/ECIR sur les communes de Falck et de Dalem :

Superficie	
Ban communal de Falck	607 hectares
Périmètre d'ECIF/ECIR sur Falck	113 hectares
Surface des extensions sur Dalem	32 hectares
Surface totale du périmètre de l'ECIF/ECIR	145 hectares

Tableau 1 : Superficies concernées par la procédure d'ECIF/ECIR

Par rapport au périmètre d'étude initial, les jardins sont exclus du périmètre d'étude vu que ce sont des parcelles privées, souvent en prolongement d'une habitation, où un échange parcellaire ne semble pas pertinent.

Ce périmètre constitue une vaste zone regroupant les parcelles présentant les enjeux les plus importants pour des échanges parcellaires.

De nombreuses propriétés forestières, souffrent d'un fort émiettement. Leur regroupement permettrait d'optimiser la gestion forestière, aussi bien pour les propriétaires privés que pour la commune, en cohérence avec son projet de création d'une forêt communale.

La peupleraie communale, d'une superficie de 6,5 hectares, est intégrée dans le périmètre afin de faciliter si besoin des échanges qui pourraient contribuer à la structuration d'un massif forestier communal plus vaste et cohérent.

Concernant les terres agricoles, l'enjeu est de favoriser les échanges entre la commune et les propriétaires privés tout en préservant une vocation agricole sur une partie du périmètre correspondant peu ou prou à l'îlot agricole actuel.

Le Marais de Falck et de Dalem inscrit en ENS est inclus entièrement dans le périmètre. La commune y possède déjà quelques parcelles et elle pourrait y augmenter sa propriété. L'intégration de l'ensemble de l'ENS au périmètre d'ECIF/ECIR doit permettre de préserver les milieux à enjeux et d'y mener des actions en faveur de la biodiversité.

L'étang présent dans le périmètre d'ECIR/ECIF, d'une surface d'environ 5 hectares pourra constituer le noyau d'un îlot foncier formé par le regroupement des parcelles isolées détenues par le propriétaire.

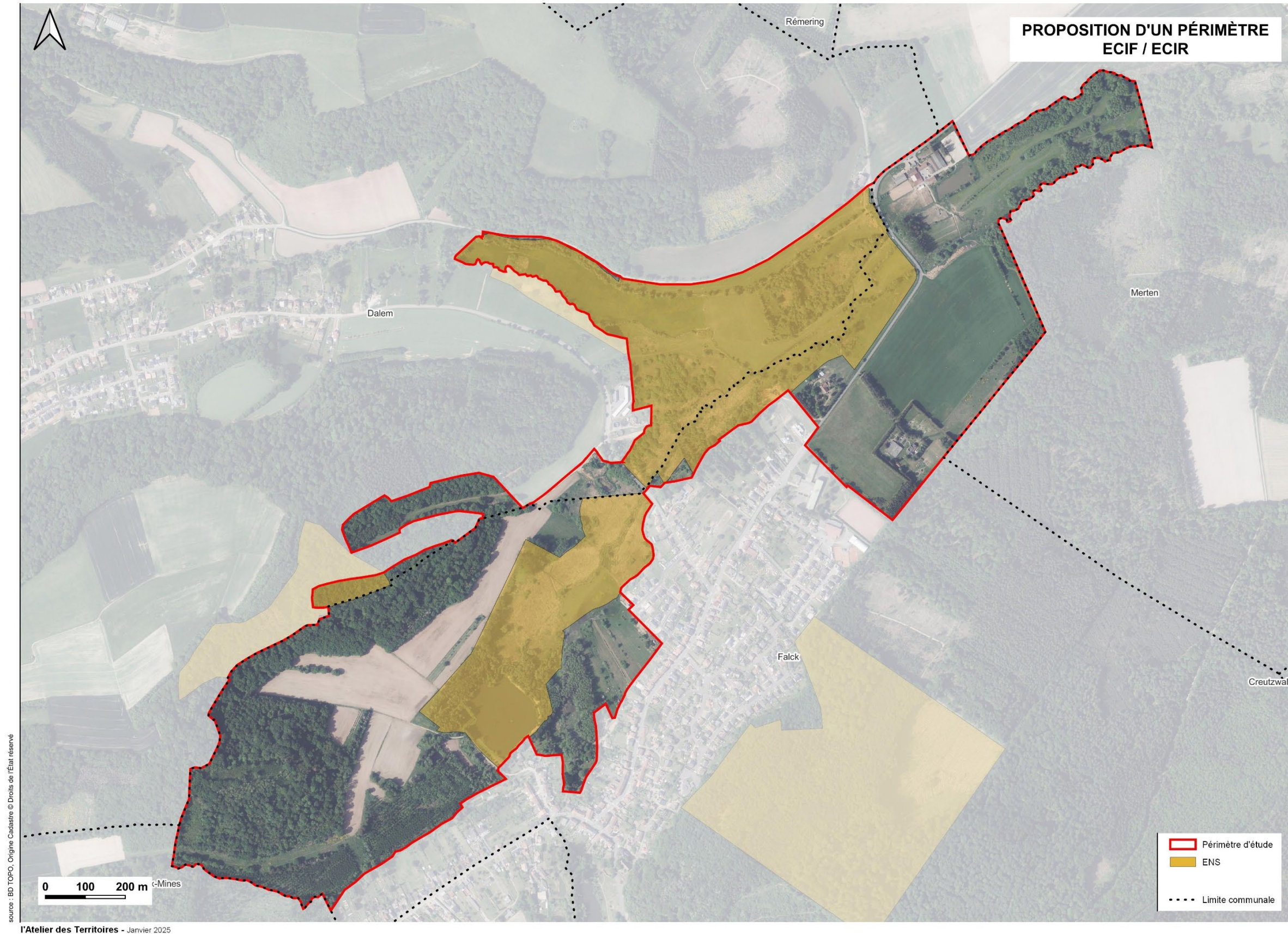


Figure 10 : Proposition d'un périmètre ECIF/ECIR

B. Recommandations

Différentes recommandations doivent être prises en compte pour répondre aux enjeux fonciers, écologiques et agricoles identifiés dans le périmètre proposé :

1. Boisement des parcelles agricoles enclavées

Certaines parcelles agricoles, situées entre des boisements existants, sont difficilement exploitables en raison des contraintes d'accès et de circulation des engins agricoles, ainsi que de l'ombre portée par les arbres. Afin d'optimiser leur usage, ces terrains pourraient être reboisés.

2. Gestion et protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

L'intégration de certaines parcelles communales au sein de l'ENS permettrait de structurer un îlot cohérent, favorisant une gestion écologique efficace.

Le Département de la Moselle, via son droit de préemption, pourrait aussi intervenir pour garantir la préservation de ces espaces.

Il serait judicieux de mettre en place un plan de gestion adapté pour garantir une protection durable du site et orienter l'évolution de cet ENS.

La conservation des roselières est cruciale pour les oiseaux qui y habitent et contribuerait à maintenir un environnement ouvert ou semi-ouvert.

De nombreuses espèces inféodées aux zones humides dépendent des roselières pour leur survie. La conservation de ce milieu permettra d'éviter la disparition d'espèces rares ou menacées.

Les zones humides présentes au sein de l'ENS pourront être également valorisées en conservant les habitats et en contrôlant les espèces invasives.

Une partie de la zone humide recensée dans le zoom 1 peut aussi faire l'objet d'une renaturation.

L'aménagement foncier devra veiller à maintenir la végétation en place sur les berges de ces cours d'eau et favoriser son développement dans les secteurs dénudés de végétation. La ripisylve a en effet de nombreux rôles, dont le rôle d'épuration permettant de maintenir une bonne qualité des eaux, ou encore un rôle d'accueil de la biodiversité.

3. Préservation des lisières forestières, des bosquets et des haies

La préservation des lisières forestières, des principales haies et des bosquets sera importante pour la biodiversité et les espèces patrimoniales vivant sur le territoire.

4. Amélioration de la desserte des parcelles grâce à la mise en place d'une ASA

La procédure ECIF/ECIR ne permettant pas la création de chemins, la mise en place d'une Association Syndicale Autorisée (ASA) pourrait être envisagée. Cette structure regrouperait les propriétaires fonciers pour faciliter la création et l'entretien de voies d'accès aux parcelles concernées.

Une autre solution pourrait consister à positionner judicieusement des emprises communales au droit des chemins nécessaires, et d'y réaliser les travaux de création puis d'entretien.

5. Intégration du CNPF et de l'ONF

Afin d'optimiser la gestion des parcelles forestières, il est recommandé d'inclure le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et l'Office National des Forêts (ONF) à titre d'expert, au sein de la Sous-Commission d'Aménagement Foncier.

6. Mise en place d'une réglementation des boisements

Une réglementation des boisements pourra être mise en place parallèlement à la procédure d'ECIR/ECIF pour déterminer un zonage agriculture/forêt.

Celle-ci permettrait d'encadrer les plantations sur certaines parcelles agricoles.

7. Acquisition des biens vacants et sans maître

Parallèlement à la procédure ECIF/ECIR, la commune pourra engager une démarche d'acquisition des biens vacants et sans maître. Cette action permettrait de réattribuer ces petites parcelles à la commune, pour une meilleure gestion foncière et une intégration cohérente dans le projet global d'aménagement.

Ainsi, la mise en œuvre de ces axes d'intervention contribuerait à une structuration optimisée du secteur concerné, conciliant objectifs environnementaux, agricoles et forestiers.

La carte des recommandations environnementales ci-après met en évidence les éléments paysagers à préserver (lisières forestières, ripisylves, haies) et les secteurs à enjeux (étang, ENS).

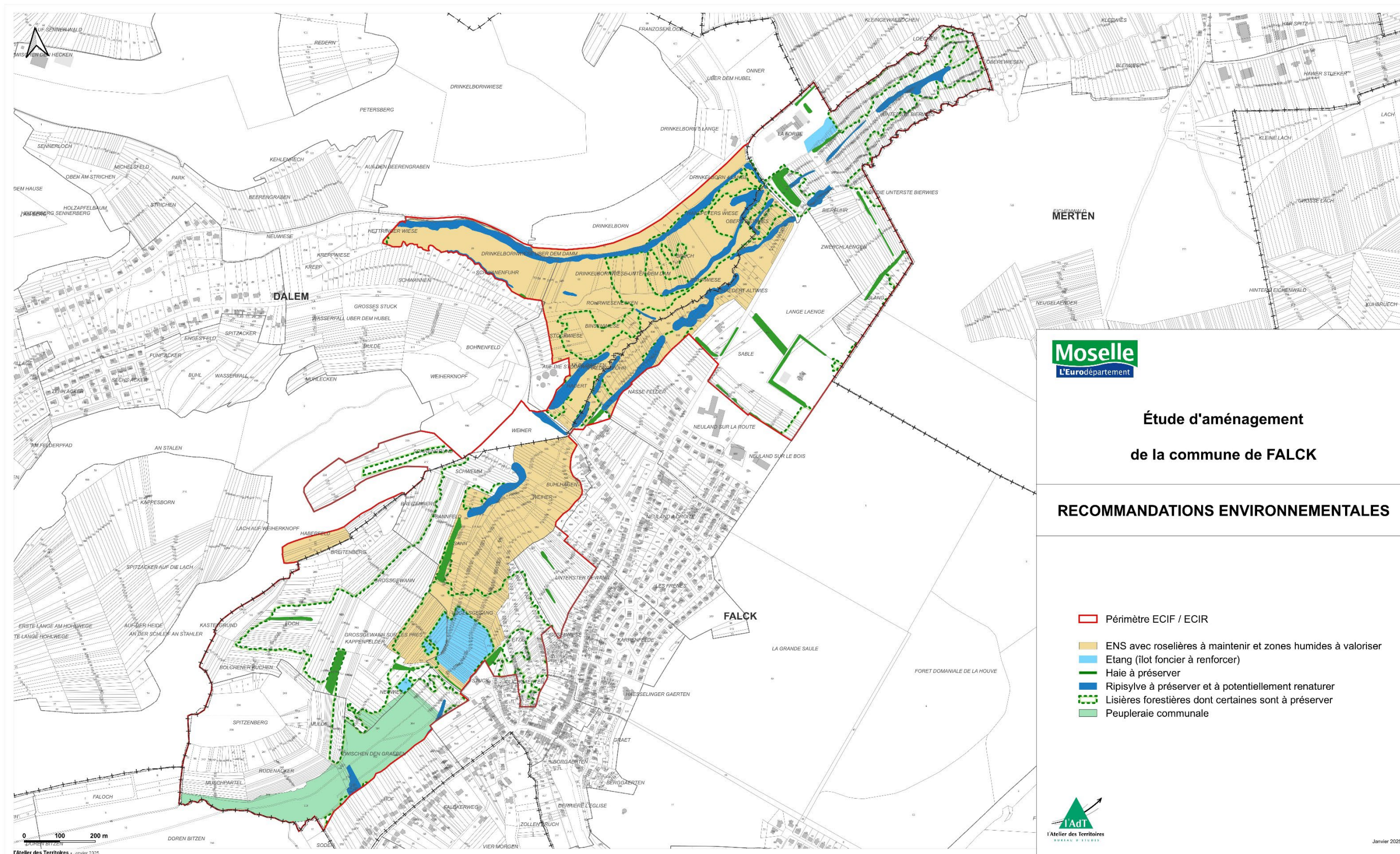


Figure 11 : Carte des recommandations environnementales